

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers :            en exercice    11  
   présents        6  
   votants        9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Mariane MICHEL, Eric DOURNON à Yves GENEVOIS et Elvina SAVIOUX à Jacques JOUANS

Secrétaire de séance : Jacques JOUANS

**Objet : Réalisation de travaux dans les locaux de l'Agence Postale Intercommunale (API) et l'Espace France Service de la Vallée de l'Eau d'Olle :  
Versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de l'Oisans**

Les Communes d'Allemond, d'Oz-en-Oisans, de Vaujany et de Villard-Reculas ainsi que la Communauté de communes de l'Oisans se sont rapprochées pour déterminer ensemble les modalités du maintien des services postaux sur le territoire de la Vallée de l'Eau d'Olle dans le cadre de la création d'une Agence Postale Intercommunale (API) avec une antenne de l'Espace France Service (EFS).

Cette antenne a pour missions :

- L'accueil polyvalent au service de la population locale et des saisonniers pour l'obtention d'informations générales et pour effectuer des démarches administratives notamment dans les domaines de l'emploi, de la formation et du social,
- La gestion de l'agence postale intercommunale intégrée à la structure.

Elle permet de proposer ces services à la population locale toute la semaine et de développer une mutualisation de personnel entre le site du Bourg d'Oisans et son antenne de l'Eau d'Olle.

En 2021, les Communes d'Allemond, d'Oz-en-Oisans, de Vaujany et de Villard-Reculas ainsi que la Communauté de communes de l'Oisans ont constaté qu'il était nécessaire de réaliser des travaux dans les locaux accueillant l'API et l'EFS.

Les locaux de l'API et de l'EFS appartiennent au SIEPAVEO. Un accord est intervenu entre les quatre Communes de la vallée de l'Eau d'Olle (Allemond, Oz-en-Oisans, Vaujany, Villard-Reculas), le SIEPAVEO et la Communauté de communes de l'Oisans, pour que cette dernière assume la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation des locaux accueillant l'API et l'EFS.

Concernant le financement de l'opération, il a été décidé que les quatre communes précitées verseraient un fonds de concours à la Communauté de Communes de l'Oisans calculé à partir des clés de répartition prévues dans la convention cadre pour la réalisation de prestations de services entre la Communauté de Communes de l'Oisans et les Communes de la vallée de l'Eau d'Olle pour la gestion de l'Agence Postale Intercommunale prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée indéterminée.

Le plan de financement suivant a été validé par l'ensemble des parties.

| Financier              | Taux         | Montant            | Commentaires   |
|------------------------|--------------|--------------------|--|
| <b>La Poste</b>        | 29,80 %      | 20 000,00 €        | Financement sur la totalité des dépenses   |
| <b>CC de l'Oisans</b>  | 35,10 %      | 23 558,34 €        | (Financement sur la totalité des dépenses – Financement de la poste) / 2                     |
| <b>Allemond</b>        | 12,25 %      | 8 219,50 €         | ((Financement sur la totalité des dépenses – Financement de la poste) / 2) * <b>34,89 %</b>  |
| <b>Oz</b>              | 9,57 %       | 6 424,36 €         | ((Financement sur la totalité des dépenses – Financement de la poste) / 2) * <b>27,27 %</b>  |
| <b>Vaujany</b>         | 10,34 %      | 6 937,93 €         | ((Financement sur la totalité des dépenses – Financement de la poste) / 2) * <b>29,45 %</b>  |
| <b>Villard Reculas</b> | 2,94 %       | 1 976,54 €         | ((Financement sur la totalité des dépenses – Financement de la poste) / 2) * <b>8,39 % %</b> |
| <b>TOTAL</b>           | <b>100 %</b> | <b>67 116,67 €</b> |  |

Les travaux sont aujourd'hui achevés et le plan de financement doit être mis en œuvre.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le versement à la Communauté de Communes d'un fonds de concours d'un montant de 6 937,93 € afin de financer les travaux de l'Agence Postale Intercommunale (API) et l'Espace France Service de la Vallée de l'Eau d'Olle.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

- Approuve le versement à la Communauté de Communes d'un fonds de concours d'un montant de 6 937,93 € afin de financer les travaux de l'Agence Postale Intercommunale (API) et l'Espace France Service de la Vallée de l'Eau d'Olle ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Ville au chapitre 204 ;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur Maire, pour la mise en œuvre de ces décisions et la signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire  
Yves GENEVOIS

